

Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **80 (1944)**

Heft 30

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Partie corporative : *Le nouveau rédacteur de l'Éducateur.* — Vaud : *Avis.* — *L'école et la désertion des campagnes.* — *Places au concours.* — *Communiqué.* — Genève : *Abonnements à la Comédie.* — U. A. E. E. : *Nécrologie : M.-L. Favre.* — Neuchâtel : *Brevet d'aptitude pédagogique et stage.* — *Communications.* — Jura : *Chronique.* — Tribune libre : *A propos d'un poste au concours.*

Partie pédagogique : R. D. : *La retraite de M. Pierre Bovet.* — Georges Durand : *Un brin d'arithmétique.* — Marcel Chantrens : *Nouveau manuel d'instruction civique.*

PARTIE CORPORATIVE

La Rédaction s'excuse de ne pouvoir publier aujourd'hui qu'une partie seulement des articles qu'elle a reçus en juin déjà. Les vacances et la composition des deux numéros spéciaux (5 et 19 août) sont la cause de ce retard.

LE NOUVEAU RÉDACTEUR DE L'ÉDUCATEUR

Réunis à la Neuveville, samedi dernier 26 août, les délégués de la S.P.R. ont désigné M. *André Chabloz*, maître prim. supérieur à Lausanne, comme rédacteur de l'*Éducateur*. Notre collègue Chabloz n'est pas un inconnu dans la Romande : il fut bulletinier vaudois avant d'être président de la S.P.V. en 1942. La rédaction du *Bulletin* souhaite la plus cordiale bienvenue à André Chabloz, espérant que ce collaborateur trouvera toute satisfaction dans ses fonctions.

VAUD

AVIS

Cotisation 1944. — Certains collègues ne l'ont pas encore payée. Le caissier leur rappelle le numéro du compte de chèques, II 2226. Les membres qui tarderont trop recevront un remboursement.

Instituteurs sans poste fixe. — Le Comité les informe que la cotisation 1944 reste fixée à 5 francs. Compte de chèques numéro II 2226. Payez sans retard, chers collègues ; vous simplifierez la tâche du caissier.

Le Comité.

L'ÉCOLE ET LA DÉsertION DES CAMPAGNES

J'ai pris connaissance de la réponse de M. Maibach qui ne m'a pas convaincu, et je crois que nous coucherons longtemps sur nos positions.

J'y reviens, me réservant de reprendre, à la fin de cet article, quelques-uns des arguments de mon contradicteur.

Le gouvernement prévoit le programme des matières à enseigner. Si nous voulions ne voir que les programmes officiels, je vous dirais : envoyez vos enfants dans nos écoles, on leur apprendra à lire, à écrire,

à compter. Oui, c'est ce qu'on fait plus ou moins bien toutes les écoles, et nos enfants trouveront là ces éléments fondamentaux ; mais notre ambition a d'autres vues.

Je voudrais que notre enseignement primaire, sans négliger les connaissances générales nécessaires, prît l'habitude de tenir un compte plus serré des exigences économiques ou, si vous voulez que je m'exprime plus simplement, qu'il s'occupe davantage de notre vie locale et quotidienne.

N'oublions pas que la majorité de nos écoliers cultiveront nos champs.

Quand on les rendra aux leurs, ils sauront lire, calculer, mais je voudrais qu'ils connaissent un peu cette terre qu'ils devront labourer, ces graines qu'ils devront semer et ces engrais qu'il leur faudra répandre. Nous aurons rendu un grand service à l'enfant, à la commune, au pays, si nous leur avons appris comment se nourrissent les plantes et quels aliments il faut leur donner, s'ils savent après nos leçons comment on greffe un plant ou comment on taille un arbre.

Rendons ce service d'ouvrir les fenêtres de l'école sur la vie qui attend nos élèves. Pour défendre les monuments d'un passé riche et glorieux, pour enseigner dans chaque village l'histoire locale, pour apprendre aux enfants qu'ils doivent rester seuls maîtres du sol où blanchissent les os de leurs aïeux, l'instituteur tient naturellement le premier rôle. C'est toujours par l'école qu'il faut commencer.

Je crois que l'instituteur de campagne a le pouvoir d'activer ou d'arrêter le déracinement des populations rurales et de faire du peuple de demain, le gardien pieux, résolu de cette terre vaudoise.

Fils de paysans pour la plupart, les instituteurs ont longtemps recherché les postes de campagne ; ils s'y retrouvaient dans leur milieu ; ils gardaient au cœur la passion ancestrale pour la terre, et ils employaient leurs loisirs à expérimenter, à pratiquer, à propager autour d'eux des perfectionnements agricoles. Ils cultivaient un jardin, plantaient des arbres fruitiers, multipliaient les ruches.

Mais, l'instituteur n'est plus en état d'enraciner le peuple au sol, quand il ne prend lui-même racine nulle part.

L'instituteur cherche donc à quitter le village pour la ville. Il arrive parfois au terme de son ambition vers l'âge de la retraite. Pour le remplacer, on déplace celui qui veut monter d'un degré vers le même but : de sorte que le mouvement ne cesse jamais.

L'instituteur n'est alors au village que dans un poste d'attente avec l'espoir d'en sortir le plus vite possible ; il n'a aucune raison de s'attacher à la terre ni de s'intéresser à la vie rurale.

Il est d'autant plus pressé de gagner la ville que le dépeuplement du village autorise (article 8 de la loi vaudoise) les autorités à ordonner la fermeture d'une classe quand le nombre des élèves est, depuis trois ans, inférieur à vingt.

Parfois aussi, on brandit au-dessus de sa tête l'épouvantail de la réélection périodique que notre Grand Conseil a sagement remis au « magasin des accessoires ».

En même temps que le village abandonné de la nouvelle génération cesse de retenir l'instituteur, la désaffection de l'instituteur pour la vie rurale contribue à l'exode des paysans vers la ville.

Aujourd'hui, les sentiments sont émoussés ; les raisons pratiques l'emportent. Il faudrait qu'un apôtre toujours présent suggère à la jeunesse du village les raisons pratiques de préférer la terre.

Qui s'en acquittera plus efficacement que le maître d'école, découvrant sans relâche aux yeux des enfants des motifs d'intérêt dans chaque animal, dans chaque plante, dans chaque épisode de la vie agricole.

Il y a des maîtres qui « osent perdre du temps », c'est-à-dire sacrifier des exercices livresques à l'enseignement vivant. Ils concentrent l'attention de leurs élèves sur un phénomène ou sur un objet familier à tous qu'ils appellent un « centre d'intérêt » et ils en tirent la substance des leçons les plus variées.

Quelle matière plus riche que l'agriculture ? Quels thèmes plus féconds que les produits de la région ?

A propos de la vigne à Lavaux, du tabac dans la Broye, de la pomme de terre partout, il est facile d'aborder d'innombrables questions de botanique, de géologie, d'agriculture, d'arithmétique et de les illustrer par des exemples tangibles, de les vérifier par des expériences. Et les expériences de l'homme de la terre, mises en évidence par le maître d'école qui en aurait ressenti et compris la grandeur, contribueraient, à mon point de vue, à attacher au lieu natal des jeunes gens intelligents, car mon souci premier est de conserver à chaque village vaudois son élite. Or, aucun centre d'intérêt n'est comparable à celui qu'offre la campagne, le village et sa vie. Cela parlerait au cœur et à l'imagination du petit paysan vaudois mieux qu'une page de manuel civique. Mais il faut d'abord que le cœur et l'imagination du maître s'y soient échauffés. C'est improbable si le maître est un nomade, mais ce serait tout naturel s'il faisait sa carrière sur place, s'unissant sans retour aux choses du village et leur prêtait sa voix.

Pour terminer, je veux examiner quelques points de friction qui subsistent entre nous :

1^o M. Maibach croit avoir assez écouté, regardé, observé... N'attendez pas de ma part que je vous apporte des charmes bucoliques.

Je n'ignore rien de la dureté des sillons, du poids de la bêche ou du râteau. Je connais les tranches du cultivateur en présence de noirs nuages qui charrient la grêle, des sécheresses qui tuent les plus riantes promesses. Je n'ai rien à cacher des périls auxquels la profession agricole doit faire face incessamment. Mais, si réels et si graves que soient ces périls, dites-moi quel est le rayon de travail où l'activité humaine ne rencontre que *plaisir, gain, sécurité* ?

Je vous l'avoue, je n'ai pas examiné la chose du haut d'un « isoloir », d'une tour d'ivoire, mais j'ai participé à cette bataille des champs.

2^o Le père, dit M. Maibach, pousse ses fils à choisir une « profession moins dure, plus rémunératrice, plus *distinguée* ».

Voilà le mot lâché. Il y eut et il y aura toujours des aristocrates de carnaval, des individus qui croient avoir une place à part dans l'huma-

nité parce que les portiers d'hôtels courbent l'échine en recevant leur pourboire, des individus qui se croient des maîtres parce qu'ils n'ont jamais eu affaire qu'à des serviteurs. La modestie pour eux est preuve de faiblesse. Que pouvons-nous contre eux ? C'est là une affaire d'éducation qui, pour une part, me semble être du ressort de l'école.

3^o La campagne ne manque pas de « bras de propriétaires », dit M. Maibach.

Voire ! Comment se fait-il que quantité de domaines de notre canton deviennent propriété de Suisses allemands ? Si ceux-ci trouvent les fonds nécessaires et réussissent par un labeur acharné là où nos agriculteurs échouent, c'est qu'on ne leur a pas suffisamment instillé l'amour de cette terre et je ne crois pas qu'un semestre à l'École de Marcelin comblera ce déficit.

4^o La campagne manque de « bras domestiques ». Là encore les travailleurs de la terre se font une idée fautive de nos joies et de nos labeurs. S'ils viennent s'installer en ville et gagnent un salaire plus élevé qu'à la ferme, la cherté des loyers et de la substance leur en ôte le bénéfice. Succès « d'optique » qui prépare peut-être une retraite élastique.

Comment les convaincre qu'il vaut mieux gagner cent sous au soleil, dans les champs que quinze francs en ville qui les laisseront Gros-Jean comme devant.

5^o Quelle *prétention* serait celle du personnel enseignant ? dit un peu plus loin M. Maibach.

Je crois que l'école de ce pays n'a qu'une prétention : le servir au mieux et par tous les moyens. Il se peut aussi qu'elle forme, sans toujours s'en rendre compte, quelques prétentieux. Ça, c'est une autre affaire. Sur un point, je suis d'accord avec M. Maibach : c'est au sujet de la tâche éducative de l'école.

Par sa sélection forcée, par son intellectualisme, l'école s'est peu à peu détournée de son vrai but qui est avant tout, l'éducation. Danton disait : « Le premier besoin du peuple après le pain est l'éducation. » Il n'y a pas : *l'instruction*. Il y a : *l'éducation*. Et le mot ne désigne pas ici les belles manières, indispensables du reste, mais le développement de la volonté, du caractère, de l'initiative ; le sentiment du devoir envers la communauté, et le courage de l'accomplir. C'est là une belle besogne à accomplir dès l'école primaire.

Nous savons ce que l'instituteur doit inculquer à l'enfant pour en faire un bon citoyen : l'idée qu'il sera responsable pour sa part du bonheur ou du malheur commun, de la conservation ou de la ruine du patrimoine national.

W. B.

PLACES AU CONCOURS

Instituteurs : Mex ; Rovray, 5 septembre. — Yverne (Vers Vey), 8 septembre.

Institutrices : Carrouge ; Féchy, 5 septembre. — Dommartin, 8 septembre.

Maîtresse enfantine : Bex, 8 septembre.

Maîtresse d'ouvrage : Mex, 5 septembre. — Vallorbe, 12 septembre.

COMMUNIQUÉ SECOURS AUX ENFANTS

Pour que le **sou hebdomadaire** du secours aux enfants victimes de la guerre ne souffre pas du relâche des vacances, les instituteurs et institutrices vaudois auront à cœur de faire reprendre la collecte à leurs élèves dès la entrée des classes. Il faut que le redoublement des misères donne un élan à l'activité charitable de nos enfants.

GENÈVE **ABONNEMENTS A LA « COMEDIE »**

Pour permettre à tous nos collègues qui s'intéressent au théâtre de suivre les programmes de la saison 1944-1945, la Société nouvelle d'exploitation du théâtre de la Comédie offre à nouveau, aux trois sections genevoises de la S. P. R., des abonnements avantageux pour les 18 premiers spectacles de la saison. Il a été prévu cette année une seule série d'abonnements, valables le lundi, le vendredi ou le dimanche soir, la troupe de la Comédie étant appelée à donner des représentations hors Genève, le mardi.

Prix des abonnements « Associations ». Stalle orchestre-fauteuil, fr. 55.—. Stalle de parterre ou cordon première galerie, fr. 44.—. Parterre ou cordon 2^{me} galerie, fr. 33.—. Autres rangs I, galerie ou loge, fr. 38,50. Autres rangs II, galerie ou loge, fr. 22.—. Premier amphithéâtre, fr. 19,25. Deuxième amphithéâtre, fr. 12,10. Troisième amphithéâtre, fr. 9,90.

Ces abonnements à tarif avantageux ne sont délivrés que si dix membres au moins de nos associations s'inscrivent auprès de *Ed. Gaudin, 34, Servette*, tél. 2 30 73 en indiquant la place désirée. Les anciens abonnés peuvent conserver leur ancienne place s'ils en font la demande le plus rapidement possible. Ed. G.

UNION AMICALE DES ÉCOLES ENFANTINES

NÉCROLOGIE

† **Marie-Louise Favre-Hinden.** — C'est avec un réel chagrin que nous avons appris le décès, survenu le 24 juillet, de Madame Marie-Louise Favre-Hinden. La cruelle maladie qui l'a emportée en pleine jeunesse, l'avait obligée à quitter son travail il y a de longs mois déjà. Nous gardons le souvenir le meilleur de cette chère collègue et amie.

Que son mari et sa famille trouvent ici l'assurance réitérée de toute la sympathie de l'U. A. E. E. S. S.

NEUCHÂTEL

BREVET D'APTITUDE PÉDAGOGIQUE ET STAGE

La préparation des candidats au brevet pédagogique a été organisée, l'année dernière, selon une formule abandonnée depuis un certain temps, et que les inspecteurs Blaser et Latour avaient mise en pratique il y a une trentaine d'années. On a institué à nouveau le cours de

plusieurs journées consécutives qui, à l'époque, s'ajoutait en guise de clôture aux causeries données préalablement le samedi après-midi par les inspecteurs.

Ce cours d'une durée de quatre jours a eu lieu à Neuchâtel, en juillet, et comprenait le programme suivant : législation scolaire, questions administratives, didactique générale et spéciale, hygiène scolaire, discipline, matériel scolaire, école et famille, école et vie, le rôle de l'instituteur, enseignement ménager, prolongation de la scolarité.

Ouvert par le chef du département de l'Instruction publique, ce cours a eu un plein succès. Le médecin cantonal, le professeur de pédagogie à l'Université, le préposé au matériel scolaire, le service médico-pédagogique y ont collaboré avec les inspecteurs auxquels revient la contribution la plus importante.

Grâce à ce cours et aux causeries qui le précèdent, les stagiaires reçoivent un complément de préparation bien nécessaire.

Qu'on nous permette à leur intention de relever les conseils suivants tirés du rapport annuel des inspecteurs, auquel nous avons emprunté les renseignements de ci-dessus : « Les jeunes brevetés doivent devenir des convaincus et des enthousiastes. Le premier contact avec les élèves est important au point de vue psychologique ; le jeune remplaçant doit au début faire preuve de fermeté, voire de sévérité, dont il pourra se départir peu à peu. En outre, une conscience professionnelle sans défaut doit être une qualité dominante, devenir une vérité élémentaire. Il faut en outre de la précision, de la clarté, de la régularité dans les contrôles et une connaissance approfondie des matières du programme ».

Ce sont des hommes d'expérience, des gens du métier qui parlent ainsi. Nos futurs maîtres s'en trouveront bien de les écouter et de les suivre.

J.-Ed. M.

COMMUNICATIONS

Admission. — Nous souhaitons la bienvenue à Mademoiselle Ruth Béguelin, maîtresse d'école ménagère, à Boudry, qui vient de se faire recevoir membre de la S. P. N.

Assemblée générale. — Selon une récente décision du Comité central, la prochaine assemblée générale annuelle de la S. P. N. aura lieu au Locle, le samedi 21 octobre.

Allocations. — Une réunion des délégués à la Fédération des fonctionnaires aura lieu au début de septembre. Ceux de la S. P. N. ont reçu mandat de proposer deux revendications : l'une tendant au versement d'une allocation d'automne, l'autre à élever le chiffre des allocations mensuelles de renchérissement pour 1945.

Changements d'adresses. — Les abonnés à l'*Educateur*, domiciliés dans les trois principales localités du canton, voudront bien dorénavant annoncer les changements d'adresses directement au bulletinier. Le service du journal n'en sera que plus vite régularisé.

J.-Ed. M.

JURA**CHRONIQUE JURASSIENNE**

Deux opinions. — Un des derniers numéros de « l'Ecole bernoise », se faisant l'écho de la récente session du Grand Conseil bernois, nous apprend que la question de l'élection et de la réélection de l'instituteur, y compris la réélection tacite dont on entendait timidement parler pour donner le change, est renvoyée, pour étude, aux calendes grecques. On argue, à ce propos, qu'il eût été imprudent de surcharger le projet de révision partielle de la loi scolaire qui sera présenté au peuple prochainement et qui comporte, comme les lecteurs de « l'Educateur » le savent, des modifications à l'intention des articles consacrés à la 9^{me} primaire, aux écoles complémentaires de jeunes gens et à l'enseignement ménager.

Que penseront de cela les quelque 300 votants du Congrès delémontain de 1941 ? Et tous les délégués de la S. I. B. qui viennent d'ouïr le courageux rapport de M. Borruat, de Fahy, représentant de la section de Porrentruy, rapport duquel nous extrayons les quelques constatations suivantes suggérées par une campagne de propagande :

1. Il n'y a guère que les instituteurs qui soient obligés de mendier les suffrages de porte en porte.

2. Beaucoup de personnes importunées par de fréquentes visites vous disent : « Changez donc votre système, et fichez-nous la paix ».

3. Les personnes influentes, chefs politiques, députés, dignitaires ecclésiastiques jouent un rôle de premier plan dans les élections.

4. Les opportunistes, les sans-occupations, les gueux vous extorquent ce qu'ils peuvent.

5. J'ai acquis la certitude (après 30 ans d'enseignement dans le même village) que le peuple raisonnable est fatigué de ce mode de faire et qu'il ne demande qu'à le changer.

Vers un salaire social. — Dans ce même rapport, M. Borruat s'est élevé en faveur des ignorés du sort, de ceux sur la situation desquels la providence ne s'est pas particulièrement penchée : les institutrices et les instituteurs des classes à tous les degrés, ceux des classes de montagnes, ceux de régions reculées, ceux des collèges surchargés d'enfants. Pour eux tous, il a réclamé une allocation pour surcroît de travail qu'il a concrétisée dans les quelques chiffres ci-dessous :

« Les instituteurs et les institutrices qui dirigent des classes chargées d'élèves recevront annuellement une allocation pour surcroît de travail :

a) De 40 à 50 élèves, des deux degrés, fr. 300.—.

b) De 50 à 60 élèves, des deux degrés, fr. 400.—.

c) De 30 à 40 élèves, de tous les degrés, fr. 300.—.

d) De 40 à 50 élèves, de tous les degrés, fr. 400.—.

D'autre part, les instituteurs mariés, ayant famille, placés dans les postes éloignés recevront une allocation qu'on pourrait appeler « allocation pour régions peu favorisées », de fr. 300.— annuellement ».

Il est inutile, pensons-nous, de nous allonger sur l'opportunité de ces vœux qui ont dû sonner bien doux à maintes oreilles de la Courtine,

du Petit Val, des Côtes du Doubs, du sommet de nos montagnes, des confins de l'Ajoie, et j'en oublie.

A. P.

TRIBUNE LIBRE

A PROPOS D'UN POSTE AU CONCOURS

On sait que quelques-unes des écoles protestantes du Valais ont, à la tête de leurs classes, du personnel vaudois. Ce qu'on ignore généralement, c'est la situation financière, voire matérielle, de ce personnel. C'est la raison pour laquelle, au moment où un poste valaisan devient vacant, il paraît opportun d'insérer une mise en garde dans le *Bulletin*, à l'intention des candidats vaudois (et des autres !).

Le poste d'instituteur de la classe française à l'école évangélique libre de Sierre est actuellement vacant. Il peut être utile de savoir que le budget de cette école est alimenté principalement : 1. Par un subside annuel de l'Etat valaisan, en proportion du nombre des élèves. 2. Par des subsides de l'Industrie de l'aluminium, à Chippis. 3. Par de modestes écolages. Trois sources de fonds, toutes variables... ce qui, on peut bien le penser, n'est pas sans répercussion sur le traitement du personnel.

Pour prévenir, dans la mesure du possible, toute fâcheuse expérience, le candidat fera bien, lors de la prise de contact que la Commission scolaire ne manquera pas de lui ménager, *de prendre connaissance du contrat* qu'il signera plus tard. Son attention se portera, en particulier, sur le ou les articles de ce contrat qui traitent de la question financière : traitement de base, augmentations pour années de service, allocations familiales, traitement pendant le service militaire, loyer de l'appartement, etc. Il est de toute importance que ces questions soient au plus vite mises au clair : faute de quoi, on risque ultérieurement d'avoir d'interminables démêlés, nuisibles au travail.

Les classes protestantes du Valais, comme les autres classes de protestants disséminés, ont besoin de personnel qualifié et dévoué : le plus apte à remplir sa tâche est certainement celui que les cantons protestants romands veulent bien leur fournir. Mais ce personnel est en droit de demander que son traitement soit le même que celui qu'il recevrait dans un canton protestant. Ou, du moins, qu'il s'en approche le plus possible. Les maîtres qui furent à Sierre ces dernières années savent bien que tel n'est pas le cas dans cette communauté : preuve en est la brève durée de leurs fonctions à ce poste.

Inutile de souligner que l'instituteur qui fonde un foyer se trouve dans une situation éminemment inconfortable ! Il compte alors sur des leçons privées, perd du temps, risque de négliger sa préparation et doit empiéter sur ses heures de sommeil pour pouvoir faire quelques lectures personnelles.

Les lignes qui précèdent n'ont pas d'autres intentions que d'informer les candidats au poste de Sierre des conditions qu'ils vont y trouver. La prudence est désirable, nécessaire. Il faut éviter qu'un maître soit à nouveau lésé, comme l'ont été ceux de ces dernières années en particulier.

En campagne, juillet 1944.

Robert Genton.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LA RETRAITE DE M. PIERRE BOVET

A la fin de la présente année universitaire, le Conseil d'Etat de Genève a accepté « avec honneurs et remerciements pour les bons et loyaux services rendus » la démission de M. P. Bovet de ses fonctions de professeur ordinaire de pédagogie expérimentale et de sciences de l'éducation. Dans le même temps, le Conseil directeur de l'Institut universitaire des sciences de l'éducation a pris acte, avec quels regrets ! de la démission de M. Bovet de ses fonctions de directeur qu'il occupait depuis 32 ans.

Appelé, très jeune, à la chaire de philosophie de Neuchâtel, M. Bovet quittait celle-ci en 1912 pour prendre la direction de l'Institut J.-J. Rousseau qu'Edouard Claparède venait d'ouvrir à Genève. En 1920, la chaire de pédagogie expérimentale était créée à son intention, l'année même où la S.P.R. lui confiait la rédaction de l'*Educateur* avec A. Chessex.

L'école populaire romande et ses maîtres ne le voient pas partir sans envie ni sans regrets. M. Bovet est un sage ; bien avant d'être atteint par la limite d'âge, il se retire, en pleine possession de ses moyens, en pleine activité productrice, pour se consacrer à une tâche nouvelle qui lui tient à cœur : la publication de la correspondance d'Alexandre Vinet.

M. Bovet en consacrant 30 ans de sa vie aux problèmes de pédagogie et d'éducation nous a trop donné pour que son départ ne marque pas, malgré tout, une heure douloureuse.

Ce dont ses anciens élèves lui sont redevables au plus haut point, c'est une vue dominante du problème de l'éducation. Son mérite principal, ce pour quoi ils seront toujours à son égard dans la position de débiteurs reconnaissants, c'est qu'il a été pour eux un inspirateur, un entraîneur, un guide.

Eduquer, ce n'est pas préparer à la vie seulement, c'est vivre avec ceux qu'on éduque en agissant sur eux plus par son prestige et son exemple que par autorité, afin de les préparer pour la vie de demain. Travailler, chercher, s'informer, essayer ; se contrôler, améliorer ses moyens d'action, en trouver de plus efficaces. Chaque fois que la pédagogie se fige, elle tourne à l'autoritarisme et à la routine ; au divorce entre éducateurs et éduqués ; elle ne remplit plus sa fonction. Quand, au contraire, la pédagogie s'impose l'effort de recherche et d'adaptation nécessaire, l'éducateur a partie liée avec ses élèves : ce sont des personnes à des stades d'évolution différents qui marchent ensemble en s'entraïdant sur la route qui monte.

C'est par un tel enseignement que l'œuvre la plus profonde de M. Bovet est à chercher, moins dans ses multiples publications dont on connaît la richesse de pensée et la valeur scientifique, que dans cette action spirituelle exercée avec une persévérance qui ne s'est jamais relâchée et une modestie à rendre jaloux un saint ; dans cette présen-

tation courageuse d'un idéal d'éducation humaine et pacifique seul capable de conduire à une humanité fraternelle qu'il a vécu devant ses étudiants. Au cours d'une séance d'adieux présidée par M. le professeur Victor Martin, ses collègues, ses collaborateurs, ses étudiants lui ont exprimé leur gratitude, leurs regrets et leurs vœux.

J'ai moi-même rappelé les quatre directions principales dans lesquelles s'est orientée l'activité professorale de M. Bovet depuis 1912 :

Information pédagogique : Il a fait connaître aux éducateurs suisses les grands courants de la pédagogie contemporaine ; il leur a révélé, entr'autres Fœrster, Madame Montessori, Baden-Powell. Le scoutisme lui doit chez nous son départ et son élan ainsi qu'en ont témoigné avec reconnaissance les chefs suisses Me Jentzer et M. Blondel.

Faut-il rappeler la valeur de la Collection des « Actualités pédagogiques » et la richesse d'information vraiment stupéfiante d'un professeur capable de traduire à livre ouvert des ouvrages écrits en une dizaine de langues ?

Pédagogie expérimentale et contrôle du rendement scolaire : M. Bovet a été avec Binet et Claparède l'un des premiers, en pays de langue française, à aborder les questions relatives à la mesure objective : recherches sur la lecture, le vocabulaire, la composition, tests d'instruction, etc. Sans doute cet enseignement était-il nouveau et les instituteurs peu préparés à le recevoir. Mais on reviendra aux numéros spéciaux de l'*Educateur* dans lesquels M. Bovet de 1920 à 1932 rendait compte de ses recherches et posait les problèmes ; on y revient déjà : à quoi sert-il, en effet, de parler de réformes scolaires si la base solide des faits démontrés manque et si l'on continue à n'opposer que des opinions ?

Ecoles expérimentales : Ceux qui les dirigent à Genève et ailleurs, savent d'où sont parties leurs inspirations les meilleures et la valeur des conseils et des renseignements que M. Bovet leur a prodigués.

Formation des instituteurs : Les idées de M. Bovet ont été, pour une bonne part, dans la mise au point du régime en vigueur à Genève. En particulier, c'est à lui que nous devons cette idée si féconde et si simple de déterminer d'abord, autant que faire se peut, les aptitudes pédagogiques des candidats avant de commencer leur formation professionnelle. Elle s'est traduite à Genève par une innovation révolutionnaire : l'année de suppléances et de sélection qui précède les études proprement dites.

Voilà pour l'essentiel. Comme il serait facile de continuer ! De l'enseignement de la langue à celui de l'histoire en passant par le bilinguisme et l'espéranto, des pages inédites de Pestalozzi à l'étude de la reconstruction éducative d'après-guerre ; des problèmes de discipline à l'éducation morale et religieuse ; du problème de la famille à celui de la paix entre les peuples en passant par la coopération scolaire, les relations internationales entre éducateurs et la fondation du Bureau international d'éducation, il n'est de questions se rattachant à l'éducation que M. Bovet n'ait mises en lumière.

A l'heure de la séparation, nous mesurons tous cet apport de riches-

ses dans la pensée, dans l'action, dans l'exemple que M. Bovet a dispensées en terre romande.

Aussi bien est-il un homme heureux : quelle source plus féconde de bonheur, en effet, que cette grâce accordée aux vaillants et aux fidèles, de pouvoir se retourner au terme du voyage, de regarder le chemin parcouru et les champs où lève la moisson que l'on a semée, d'éprouver en son cœur contentement et sérénité !

La demeure familiale de Grandchamp, si étroitement liée, déjà, à l'essor de la vie intellectuelle, morale et religieuse de notre pays, vient d'accueillir l'ami qui nous a quittés.

Qu'il y vive de longues années heureuses et paisibles afin qu'il puisse poursuivre, pour le profit de tous, une œuvre qui, elle, continue.

R. D.

UN BRIN D'ARITHMÉTIQUE

Voici des exercices destinés aux écoliers faibles pour le calcul et qui ont peine à apprendre les débuts du livret. A ce propos, je dois avouer que je crois erronée l'habitude de mémoriser le livret pour des multiplications et plus rationnelle l'idée de travailler simultanément et le livret et la multiplication en utilisant le plan suivant :

$$\begin{array}{r} 2 \\ \times 1 \\ \hline \end{array} \quad \begin{array}{r} 12 \\ \times 1 \\ \hline \end{array} \quad \begin{array}{r} 20 \\ \times 1 \\ \hline \end{array} \quad \begin{array}{r} 21 \\ \times 1 \\ \hline \end{array} \quad \begin{array}{r} 22 \\ \times 1 \\ \hline \end{array}$$

etc... en multipliant ces nombres deux, douze, vingt, vingt et un, vingt-deux, successivement par 2, par 3, par 4... par 9 et par zéro. On obtient ainsi un cycle consacré au livret de 2 et que l'on pourra répéter selon les déficiences constatées.

Pour le livret de 3, un cycle analogue commence par

$$\begin{array}{r} 3 \\ \times 1 \\ \hline \end{array} \quad \begin{array}{r} 13 \\ \times 1 \\ \hline \end{array} \quad \begin{array}{r} 23 \\ \times 1 \\ \hline \end{array} \quad \begin{array}{r} 30 \\ \times 1 \\ \hline \end{array} \quad \begin{array}{r} 33 \\ \times 1 \\ \hline \end{array}$$

etc... en multipliant successivement trois, treize... par 2, par 3... et par zéro.

Pour le livret de 4, même formule en débutant par

$$\begin{array}{r} 4 \\ \times 1 \\ \hline \end{array} \quad \begin{array}{r} 24 \\ \times 1 \\ \hline \end{array} \quad \begin{array}{r} 34 \\ \times 1 \\ \hline \end{array} \quad \begin{array}{r} 40 \\ \times 1 \\ \hline \end{array} \quad \begin{array}{r} 44 \\ \times 1 \\ \hline \end{array}$$

* * *

Nul n'ignore qu'il faut étudier le livret en disant 1 fois 2, 2 fois 2, 3 fois 2, puisqu'il s'agit de sténographier une succession d'addendes égaux chacun à 2. En ce sens, la table de multiplication est moins facile à mémoriser surtout les multiplicateurs 6, 7, 8 et 9 qui exigent un entraînement plus intensif. Pour y parvenir, on peut continuer à affermir le livret en développant la technique de la multiplication et en utilisant

par exemple l'exercice suivant :

101 <u>× 6</u>	102 <u>× 6</u>	103 <u>× 6</u>	104 <u>× 6</u>
111 <u>× 6</u>	122 <u>× 6</u>	133 <u>× 6</u>	144 <u>× 6</u>
100 <u>× 6</u>	210 <u>× 6</u>	321 <u>× 6</u>	432 <u>× 6</u>

Ensuite, ces mêmes opérations en remplaçant 6 par 7, par 8 et par 9.

* * *

Il va de soi que le livret doit débiter par des dessins et des collages destinés à inculquer à l'enfant le sens de la multiplication. Cette initiation concrète, cependant, ne suffit pas puisque notre mémoire visuelle reste très limitée et qu'à nous, adultes, il faut déjà un effort spécial pour imaginer une douzaine de jetons. Il convient donc, pour éviter la mémorisation purement formelle, d'adopter aussi un enseignement qui ne soit ni de la manipulation visible, ni du verbalisme, mais de la logique et de l'arithmétique. De là, la nécessité d'envisager de courts problèmes à résoudre d'une façon purement orale, dans le seul dessein d'assimiler et de coordonner le livret.

Exemples : Combien de sous pour payer 6 timbres de 2 sous ? Combien de ces timbres pour 10 sous ? Combien d'ailes pour 4 avions ? et pour 8 ? Combien d'avions peut-on construire avec 20 ailes ? Avec 20 moteurs ? etc., etc.

Georges Durand.

NOUVEAUX MANUELS D'INSTRUCTION CIVIQUE

Le vent de réforme qui souffle actuellement sur l'école en général semble plus particulièrement dirigé sur l'éducation civique. Un peu partout en Suisse, on se préoccupe en effet d'améliorer, de renforcer ou de renouveler cet enseignement. C'est ainsi que plusieurs cantons confédérés proposent d'introduire dans leur législation scolaire le principe de l'obligation de l'éducation nationale postscolaire. Chez nous, dans les cantons de Genève et de Vaud, entre autres, on paraît vouloir porter cet effort de rénovation sur les manuels d'instruction civique actuellement en usage dans les écoles publiques : le Département de l'instruction publique genevois a désigné à cet effet une commission composée de représentants de tous les degrés d'enseignement, tandis que le même Département vaudois a récemment sollicité les vœux et suggestions du corps enseignant primaire en vue d'une réédition de « Tu seras citoyen ».

Que sortira-t-il de ces consultations dont l'intention est certes des plus louables ? Il y a gros à parier que les nouveaux instruments de travail — pour autant du moins qu'on n'envisage qu'une « édition revue et augmentée » des anciens manuels — ne donnent pas satisfac-

tion à tout le monde. Quand on songe aux critiques qu'ont soulevées la réédition ou le renouvellement d'autres manuels, d'une matière pourtant moins ingrate que la science civique, on peut tenir pour certain qu'on ne composera jamais un traité d'instruction civique absolument irréprochable.

Aussi bien peut-on se demander s'il n'en est pas de cette recherche comme de celle de la fameuse chemise de l'homme heureux, lequel ne portait pas de chemise ! Qui sait si le secret du parfait manuel d'instruction civique ne réside pas dans l'absence de manuel ?...

Plaisanterie ? Pas le moins du monde.

Mais voyons d'abord de quoi il s'agit.

La formation civique est œuvre de longue haleine, et qui procède — ou qui devrait procéder — par étapes successives rationnellement délimitées. Avant d'en arriver à son but final, *l'éducation* civique, c'est-à-dire la préparation de citoyens conscients de la sagesse de nos institutions démocratiques, de la valeur de nos droits politiques et de la nécessité de nos devoirs civiques, il lui faut tout d'abord, par *l'instruction* civique, assurer solidement ses assises, c'est-à-dire inculquer la connaissance formelle de ces institutions, de ces droits et de ces devoirs.

Laissons de côté la question de l'éducation civique, qui est plutôt du ressort des établissements scolaires du second degré — cours post-scolaires et professionnels, écoles secondaires — et bornons-nous à l'examen de l'instruction civique qui est essentiellement l'affaire de l'école publique et pour laquelle on rêve de nouveaux manuels.

Cette tâche de base consiste donc, à notre avis, à initier aux rouages de notre appareil gouvernemental, et au mécanisme de ces rouages, On estimera peut-être que c'est là bien peu de chose et que c'est ravalier le rôle de l'école publique que de le confiner dans ce cadre étroit. Voire ! D'abord, en ce domaine comme en beaucoup d'autres, l'assimilation des fondements est d'une importance capitale pour la suite des opérations. De même en effet qu'on ne saurait résoudre un problème arithmétique sans connaître le livret, ou écrire correctement sans posséder la grammaire, de même il n'est pas d'éducation civique possible, au sens où nous l'entendons, sans la connaissance préalable de la nomenclature de nos institutions et de la nature de leurs relations réciproques. Ensuite, cette connaissance exige la précision absolue, pour ainsi dire mathématique : le gouvernement de la Suisse, par exemple, est le Conseil fédéral, comme un chat est un chat. Il importe au plus haut point qu'avant d'aborder le stade de l'éducation civique, les jeunes gens soient capables de jongler avec les dénominations de nos autorités et de nos droits tout aussi aisément qu'avec les chiffres du livret. Ce qui est loin d'être aussi communément le cas qu'on le pense peut-être. Parce qu'on brûle les étapes, probablement : on construit l'édifice avant l'achèvement des fondations. La preuve en est dans les résultats des examens pédagogiques des recrues. Les experts sont unanimes, aussi bien en Suisse allemande qu'en Suisse romande, à déplorer l'imprécision des notions élémentaires dans ce domaine. Dans son rapport de 1943, l'expert en chef résume ainsi leurs doléances : « Ce qui subsiste dans les esprits,

ce sont des noms vides de sens, un indescriptible chaos de « conseils » : Conseil communal, Grand Conseil, Conseil municipal, Conseil des Etats, Conseil d'Etat, Conseil national, Conseil fédéral. De l'initiative et du referendum, on n'a retenu que le nombre des signatures nécessaires — le plus souvent inexact — c'est-à-dire justement le moins important... Quant au jeu de la démocratie, une infime minorité s'en fait une juste idée ».

C'est assez dire, n'est-il pas vrai, que notre programme de base n'est pas aussi restrictif qu'il y paraît à première vue.

Supposons-le donc admis, et revenons à nos moutons ; est-il besoin d'un manuel pour l'appliquer ? Nous ne le pensons pas, du moins pour ce qui concerne le premier de ses deux éléments : l'acquisition des connaissances formelles. Pour cela, un simple tableau de nos principales institutions ne pourrait-il suffire ? Un tableau qui serait une manière de « livret du civisme » — pour reprendre une expression très suggestive de M. l'inspecteur scolaire neuchâtelois Bonny — et qu'il s'agirait de mémoriser à la lettre tout comme la table de multiplication, précisément, de façon qu'au moment de passer au stade de l'éducation civique, nos jeunes gens sachent comme deux fois deux font quatre que l'assemblée des députés cantonaux s'appelle le Grand Conseil, que nos représentants à Berne constituent le Conseil national et le Conseil des Etats, etc., etc. A ce bréviaire du citoyen, on pourrait ajouter un exemplaire de nos constitutions cantonale et fédérale, avec un répertoire qui permettrait de rechercher rapidement les notions d'importance secondaire qu'il serait ridicule de vouloir graver dans les mémoires.

La deuxième partie de notre programme de base — l'initiation au mécanisme de nos institutions — justifierait davantage, par contre, sinon un manuel pour les élèves, du moins un auxiliaire *pour le maître*, dans le genre des excellents « Exercices » qui suivent chacun des chapitres du manuel vaudois et qui constituent son meilleur titre à la gratitude du corps enseignant. Mais, précisément, ces exercices ne sont pas à l'usage des élèves. Ils sont de « simples suggestions » sur la façon d'illustrer, d'enrichir une leçon par des exemples concrets et actuels¹. Or, ces recommandations ne suffisent pas à elles seules. D'abord, parce qu'on n'a pas toujours sous la main la documentation nécessaire, et ensuite parce qu'il n'est pas facile d'en tirer tout le parti possible. Il faudrait plus et mieux. Quoi donc ?

Il faudrait d'abord un guide méthodologique, qui contiendrait des

¹ A propos d'actualité, ce puissant levier d'intérêt, il y aurait beaucoup à dire sur la division de nos programmes d'instruction civique qui séparent — du moins le programme vaudois — l'étude des autorités communales de celle des autorités cantonales et fédérales, ce qui est tout à fait arbitraire. La vie, l'actualité justement, ne connaît pas ce compartimentage exclusif ; elle embrasse le plus souvent nos autorités dans leur ensemble, dans leur étroite interdépendance. La plupart des arrêtés affichés au pilier public — ces sources de documentation à portée de main — se réfèrent aux trois instances fédérale, cantonale et communale. Par exemple, le récent arrêté concernant la lutte contre le doryphore, est édicté par le *Conseil d'Etat*, sur la base d'un même arrêté du *Conseil fédéral*, et il rend les *autorités communales* responsables de son exécution. Il nous paraît donc qu'il n'y aurait aucun inconvénient, une fois les connaissances de base acquises, bien entendu, à suivre l'évolution d'un événement législatif dans son cycle entier. C'est au contraire un excellent moyen de revenir souvent et longtemps sur les notions de base et d'en affermir la mémoire et l'intelligence.

directives pratiques pour l'enseignement spécial dont il s'agit, et quelques exemples d'application traités jusque dans les moindres détails.

Il faudrait ensuite un recueil de documents législatifs qui donnerait ces « renseignements généraux » et définitifs auxquels le manuel vaudrait renvoyer avec beaucoup de raison les instituteurs (modifications de la Constitution fédérale, lois et arrêtés cantonaux essentiels, tableau des principales votations fédérales, etc., etc.).

Il faudrait enfin un service d'information périodique qui peut se concevoir sous forme d'abonnement aux « Feuilles d'avis officiels » ou aux « Bulletins officiels » du Grand Conseil et des Chambres fédérales.

* * *

Au demeurant, nous ne proposons là rien de nouveau. Le Congrès de Genève, en 1942, a adopté des conclusions à peu près semblables qui demandent d'une part « une documentation périodique authentiquement suisse », et, d'autre part, « une information soignée sur les méthodes et les techniques appropriées ».

Mais peut-être était-il opportun de rappeler ces vœux, puisque l'occasion se présente qui pourrait leur éviter la disgrâce de demeurer purement platoniques...

Marcel Chantrens.

INFORMATIONS

LA COLLECTE DE FRUITS organisée par Pro Juventute en faveur des enfants de la montagne. — Une fois de plus, Pro Juventute va organiser sa collecte de fruits pour les écoles de la montagne. Elle désire procurer à chaque enfant la « pomme des dix heures » que ses parents ne seraient pas en mesure de lui donner. On se figure aisément avec quelle impatience et quelle joie les envois de pommes de Pro Juventute sont attendus par les enfants des écoles perdues dans la montagne.

Nous ne voulons pas qu'ils attendent en vain cette année ; c'est pourquoi nous adressons un appel à tous les maîtres et écoliers de la campagne : aidez-nous, comme vous l'avez fait jusqu'ici. Les petits écoliers de la montagne vous en seront reconnaissants. Nous sommes persuadés que la demande qu'adresseront nos collaborateurs des régions riches en vergers, trouvera partout un écho favorable et, d'avance, nous remercions chaleureusement tous ceux qui apportent leur aide.

Secrétariat général de Pro Juventute, Zurich, Seilergraben 1.

TEXTES LITTÉRAIRES

LA BATTEUSE

Quel tintamarre ! Dans la vaste cour, la machine est en plein travail : un véhicule sur quatre roues semblable à une énorme caisse brune, dans laquelle se passe un mystère éclatant. Cela semble un animal en vie, aux entrailles sonnantes, d'où s'échappe avec force un souffle chargé de poussière. Dans le ventre du monstre, on entend des

rouages craquer, pétarader, et l'on voit gigoter, comme pris de folie, le secoueur trépidant. Les lattes du batteur et du contre-batteur s'agitent, frénétiques, et les ailettes vrombissent. Par en haut, la bête soubresautante se nourrit goulûment de gerbes enfournées et, par ses deux bouts, elle expectore ses résidus.

Maîtres et valets se démènent et hurlent dans le fracas et dans les nuages de poussière.

« Le printemps noir ». Attinger, édit.

Jean Violette.

LES LIVRES

Silence obligé, Paul André, Editions Victor Attinger, Neuchâtel.

M. Paul André estime que la Suisse française, dans son rôle de minorité, se doit de se défendre contre l'afflux alémanique et d'exercer son influence en maintenant sa latinité. Il s'en prend, en passant, à quantité de gens et d'institutions, entre autres à l'école, aux privilèges du diplôme, au français fédéral. Nous craignons que bien des traits ne s'égarent et c'est dommage, car la cause que veut défendre M. André nous est chère, et les abus qu'il dénonce méritent de l'être. Oserons-nous dire cependant que nous pensons qu'il existe dans le monde des problèmes autrement plus brûlants ? Nous garderons souvenir, pour nous en inspirer et souhaiter que nos autorités scolaires en aient vent, d'une phrase, celle-ci : « Il n'y a qu'une culture, celle dont le secret se dissimule dans le trésor de votre langue maternelle ».

R. J.

Yersin et la peste, F. Rouge S. A., Lausanne.

Dans la série Sciences et Médecine, que dirige le professeur Hauduroy, vient de paraître un volume consacré au Vaudois Yersin, qui découvrit le microbe de la peste. Accompagnant une note biographique fort intéressante, on y trouve reproduits certains travaux de Yersin, plus éloquents dans leur simplicité nue, que bien des commentaires. Un exposé historique sur la peste complète ce livre, d'une lecture aussi instructive qu'attachante.

R. J.

Morges dans le passé, Emile Küpfer, Editions La Concorde, Lausanne.

Ce volume, consacré à la période bernoise, fait suite à celui que l'auteur a écrit sur la période savoyarde. Chronique minutieuse du temps de l'occupation bernoise, il montre dans la vie quotidienne, ce que l'on persiste à appeler « le bon vieux temps ». La foule des détails montre bien le passage à des conceptions plus proches des nôtres et garde un intérêt qui dépasse la petite ville qui en est le thème.

R. J.

Collègues ! Favorisez les maisons qui font de la publicité dans votre journal.



Agence générale de Lausanne:

CH. DAIBER

Rue du Lion d'Or 2 Tél. 2 52 72

L'assurance sur la vie

a toujours été une ressource précieuse dans les situations les plus variées, mais depuis la guerre elle est devenue indispensable. Vous qui cherchez

Protection et Sécurité

adressez-vous à la

SOCIÉTÉ SUISSE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE HUMAINE

Purement mutuelle **ZURICH** Fondée en 1857

134



transforme les déchets de
jardin, feuilles, tourbe etc. en
excellent
fumier



LONZA S.A. BALE

146

COLLÈGE PIERRE VIRET

3, CH. DES CÈDRES (Chauderon) LAUSANNE

Section A: Elèves à partir de 15 ans — Section B: Garçons de 10 à 15 ans

1938 29 élèves

1941 51 élèves

1944 81 élèves

Maturités. Baccalauréats

Entrée aux Gymnases

Raccordement aux Collèges

COURS PRÉPARATOIRES EN VUE DE L'ÉCOLE NORMALE

Pasteur P. Cardinaux, dir.

144

Tél. 3 35 99

ÉCOLE D'ÉTUDES SOCIALES - GENÈVE

Subventionnée par la Confédération. Début des cours en octobre. **Culture féminine générale.**
FORMATION PROFESSIONNELLE d'assistantes sociales (protection de l'enfance, etc.), de directrices d'établissements hospitaliers, secrétaires d'institutions sociales, bibliothécaires, laborantines. Des auditrices sont admises à tous les cours. **Pension et cours ménagers**, cuisine, coupe, etc. au Foyer de l'école (villa avec jardin). Progr. 50 ct. et rens. Malagnou 3, Genève.

BATAILLE DE ST. JACQUES SUR LA BIRSE

Tableau en 8 couleurs du peintre Baumberger, format 654 × 900 mm., récemment paru dans **l'Édition des Tableaux scolaires suisses**. Envoi pour abonnés en septembre. Prix pour non-abonnés: Fr. 5.75. **Commentaire** s'y rapportant, très détaillé, comprenant 152 pages au prix habituel de fr. 1.—.

147

ERNST INGOLD & Cie, Herzogenbuchsee, Editeurs des Tableaux scolaires suisses

Les Avants

Pension « Mon Chalet »

Situation tranquille. Cuisine soignée.
Excursions faciles. Prix modérés.
Tél. 6.39.50 125 Nouvelle dir. : A. Gaillard

Pension „Les Mélézes“

Maison soignée. Bonne cuisine. Tran-
quillité. Promenades. Prix modérés.
Tél. 6.33.47 96

Vos vêtements

chez

**Très bas
prix**

DELAPRAZ

Confection dames, messieurs et enfants
2, rue Haldimand, au 2^{me} - Grand magasin à l'étage

LAUSANNE

87

TOUT POUR L'APICULTURE

**Ruches, outillage, cire gaufrée, extracteurs
Boîtes à miel fer blanc et aluminium**

Demandez notre prix courant

MAX SCHMIDT & C^{IE} LAUSANNE

22 Place St-Laurent 24

32

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, met son expérience
à la disposition de tous ceux qui pourraient avoir besoin de ses
services. Bulletin mensuel de placement et d'informations et notice
adressés gratuitement sur demande.

6

Le français de quelques écrivains

DE CAMILLE DUDAN

Fr. 3.60

M. C. Dudan analyse la langue et le style des maîtres, nous révèle leurs secrets et leur charme

EN VENTE AUX EDITIONS DU CHANDELIER, 33 RUE NEUVE, BIENNE

122

ET DANS TOUTES LES BONNES LIBRAIRIES

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :

Educateur: (intérim) R. JAQUET, GENÈVE, r. de Lyon 58. Bulletin : Ch. GREC, VEVEY, Torrent 21

Administration et abonnements :

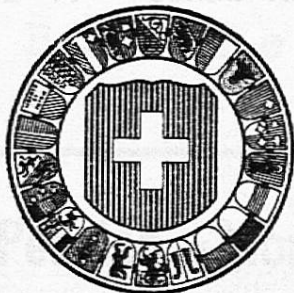
IMPRIMERIE NOUVELLE Ch. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, tél. 6.27.98.

Chèques postaux II b 379.

Responsable pour la partie des annonces : Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse: Fr. 9.—; Etranger: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique



Agence générale de Lausanne :
CH. DAIBER
Rue du Lion d'Or 2 Tél. 2 52 72

L'assurance sur la vie

a toujours été une ressource précieuse dans les situations les plus variées, mais depuis la guerre elle est devenue indispensable. Vous qui cherchez

Protection et Sécurité

adressez-vous à la

SOCIÉTÉ SUISSE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE HUMAINE

Purement mutuelle **ZURICH** Fondée en 1857

134



*Les questions financières sont toujours plus ardues,
qu'il s'agisse de placer des fonds
ou d'en emprunter.*

*Nous sommes à votre disposition pour vous fournir tous les
renseignements que vous pourriez désirer dans ce domaine.*

N'hésitez pas à nous consulter !

SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

LAUSANNE NYON AIGLE MORGES

Capital-actions et réserves : Fr. 195 000 000

35

COLLÈGE PIERRE VIRET

3, CH. DES CÈDRES (Chauderon)

LAUSANNE

Section A: Elèves à partir de 15 ans — Section B: Garçons de 10 à 15 ans

1938 29 élèves

Maturités. Baccalauréats

1941 51 élèves

Entrée aux Gymnases

1944 81 élèves

Raccordement aux Collèges

Cours préparatoires en vue de l'école normale

Pasteur P. Cardinaux, dir.

144

Tél. 3 35 99